

(²)

(N° 114.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1881.

Modifications à la loi du 1^{er} juin 1850 sur l'enseignement moyen (1).

AMENDEMENT.

ARTICLE 1^{bis}.

Le chiffre normal de la population d'un athénée ne pourra pas dépasser 600 élèves.

L. VANDERKINDERE.
GOBLET D'ALVIELLA.
G. WASHER.
JULES GUILLERY.
GUSTAVE JOTTRAND.

(1) Projet de loi, n° 93. }
Rapport, n° 159. } Session de 1879-1880.
Amendements, n° 99, 103 et 108.
